



UNCATEGORIZED



DROITS ET DEVOIRS DANS L'EXERCICE DE SON MÉTIER

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Taux de satisfaction de nos stagiaires pour l'année 2023 : 95,74 % (93,13 % en 2022)

- Pour le 2^{ème} semestre 2023 : 95,52 %
- Pour le 1^{er} semestre 2023 : 95,95 %

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : Contact-formations@alaji.fr

PRE-REQUIS

Salarié et assistant maternel du particulier employeur.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de comprendre et d'exploiter les documents cadrant son activité salariée en emploi direct en vue de la gérer, de s'informer sur ses droits et ses obligations, ainsi que de mobiliser ses droits à la formation.

CONTENU DE LA FORMATION

- Le code du travail et les notions de base de droit du travail.
- La convention collective en vigueur pour les SPE et pour les AM.
- Les obligations du salarié et celles du particulier employeur.
- Les emplois-repères, la grille de classification et la rémunération.
- La lettre d'embauche, le contrat de travail et l'avenant au contrat de travail : rôles et composantes.
- Les dispositifs de déclaration / de paiement et la mensualisation en année complète ou incomplète pour les AM.
- La période d'essai.
- La durée du travail, les absences, les congés et les jours fériés.
- La protection sociale et la retraite.
- La rupture du contrat de travail.
- Le classement et la conservation des documents

professionnels.

- La formation continue : les droits à la formation, les modalités de départ en formation, les instances et dispositifs de formation.
- Rechercher la version papier ou numérique des textes réglementaires organisant les droits et obligations de l'employeur et du salarié et s'y repérer en fonction de ses besoins.
- Utiliser le simulateur de l'emploi pour déterminer son emploi-repère, son niveau et son salaire en tant que SPE.
- Analyser un bulletin de salaire et ses composantes.
- Créer son compte salarié en ligne sur le site du service CESU ou PAJEMPLOI.
- Identifier, seul ou accompagné, ses besoins de professionnalisation et s'orienter vers les instances et dispositifs appropriés pour développer ses compétences : formations, bilan de compétences, VAE.
- S'informer sur ses droits et actualiser ses connaissances en matière de réglementation via les relais d'information appropriés.

DURÉE

21 heures

METHODES MOBILISÉES

- Formation en présentiel
- Activités individuelles, en ateliers et en sous-groupes
- Création de fiches techniques

MODALITÉ D'EVALUATION

- Évaluations formatives
- Évaluations sommatives
- Attestation de fin de formation et de compétences remise à chaque participant


MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Programmation les samedis, en fonction des contraintes des assistants maternels

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<https://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>

**ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ
REDUITE**

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.



TARIF

- Tarif individuel indicatif de 304,50 € net de taxes, nous consulter pour un devis précis
- En inter et en intra : nous consulter

DERNIÈRE MISE À JOUR

16/05/2024